

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix-Travail-Patrie*

MINISTÈRE DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET

DIVISION DE LA PRÉPARATION DU BUDGET

Cellule des Chapitres Communs

00004645

N°20/\_\_\_\_\_/CRP/MINFI/SG/DGB/DPB/CCC/CEA1



REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace-Work-Fatherland*

MINISTRY OF FINANCE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTORATE GENERAL OF BUDGET

DIVISION OF BUDGET PREPARATION

Unit of Common Heads

Yaoundé, le 7 JUIL 2020

## COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Dans le cadre de la poursuite de l'apurement de la dette de l'Etat en droite ligne des Très Hautes Directives du **PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**, en vue de renforcer la trésorerie des Petites et Moyennes Entreprises affectées par la pandémie du Coronavirus.

Le Ministre des Finances a l'honneur d'informer les entreprises répertoriées dans la Décision ci-après, qu'il a autorisé la prise en charge au chapitre 95 « Report », le réengagement de certains arriérés de l'Etat à hauteur de **2 382 078 907 F.CFA**. Il invite par conséquent les entreprises concernées par ladite Décision à prendre l'attache des Services Financiers des Administrations Maitres d'Ouvrage des contrats objets de leurs créances, pour la transmission des dossiers y relatifs à la Direction Générale du Budget, (Division de la Préparation du Budget, Bâtiment B Porte 405-D).

Les dossiers à constituer à cet effet doivent obligatoirement comporter les pièces originales suivantes :

- ❖ le Marché, la Lettre-Commande ou le Bon de Commande Administratif signé et enregistré ;
- ❖ l'ordre de service de démarrage des travaux, le cas échéant ;
- ❖ les décomptes des travaux réalisés ou la facture définitive liquidée et/ou le bordereau de livraison, le cas échéant ;
- ❖ l'attestation de non mandatement cosignée du Chef de poste comptable et du Contrôleur Financier compétent (au niveau des services déconcentrés) ;
- ❖ l'attestation de non-paiement signée du Chef de poste comptable assignataire de la dépense ;
- ❖ le dossier fiscal à jour



**Louis Paul MOTAZE**